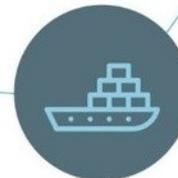




LOI MOBILITÉS

UNE NOUVELLE POLITIQUE DE MOBILITÉ
POUR AMÉLIORER LE QUOTIDIEN

Construire une nouvelle vision de la mobilité




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS

#LoiMobilités



LOI MOBILITÉS

5 volets pour améliorer concrètement la mobilité au quotidien



TITRE 1

Investir davantage dans les infrastructures qui améliorent les mobilités du quotidien



TITRE 2

Apporter à tous et partout des solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture



TITRE 3

Développer l'innovation et les nouvelles solutions de mobilité au service de tous



TITRE 4

Réduire l'empreinte environnementale des transports



TITRE 5

Adapter la régulation du transport (sécurité routière, sûreté, maritime et portuaire, ferroviaire)

A la croisée des enjeux



Le transport est responsable de **30% des émissions de CO₂**.

Nécessité de provoquer un inflexion de la courbe d'émission et d'accompagner la transition énergétique du secteur



Aujourd'hui, **~80% du territoire français (20 millions de personnes) n'est pas couvert par une autorité de proximité** assurant la mise en place effective de solutions de mobilité



Un français sur trois a le sentiment "d'être un peu loin de tout"¹, un problème croissant alors que la population augmente dans les zones périurbaines



Une personne sur cinq avec handicap a besoin de l'aide d'une personne pour se déplacer. **Le handicap réduit d'un tiers la mobilité d'une personne²**



L'organisation des mobilités vue par la LOM

Exclusivité de la
compétence mobilité

Doter **100%** des territoires d'une autorité publique en charge de construire des solutions de mobilité → **l'AOM (autorité organisatrice des mobilités)**

Binôme AOM
locale/régionale

Bouquet de
mobilité

Offrir des **solutions de mobilités diversifiées** pour répondre aux besoins des habitants (transport collectif, à la demande, scolaire, mobilité actives, partagée, solidaire)

Stratégies mobilité
adaptées

Planifier son action via **un plan de mobilité** obligatoire pour les grandes agglos, ou « **simplifié** » pour les AOM de taille plus modeste

Coopération
public / privé

Renforcer la **coopération** des acteurs publics de la mobilité (AOM, communes, autres collectivités) et privés (entreprises), au travers de la mise en place systématique d'un **comité des partenaires** et d'un **contrat opérationnel de mobilité**

Apporter une réponse aux besoins de mobilité des publics les plus fragiles via un **Plan d'action pour la mobilité solidaire**





-  Possibilité de désigner une AOM unique pour les territoires des DROM
-  Le schéma d'aménagement région (SAR), un schéma d'aménagement régional doit porter sur l'implantation des grands équipements d'infrastructures et de transport de personnes, de marchandises et de logistique.



Plus de détails, références juridiques, FAQ, sous <https://www.francemobilites.fr/loi-mobilites>

La LOM c'est aussi

-  Le partage des données numériques de mobilité nécessaires à la connaissance des AOM et à l'information des usagers
-  Le soutien de la mobilité électrique, aux zones à faibles émissions
-  L'intégration de la mobilité dans le dialogue social en entreprise, et le forfait mobilités durables
-  Un soutien accru au plan vélo, au covoiturage..
-  ...
-  Voir [mémo collectivités LOM](#) sur l'internet ministériel



Recensés sur la plateforme



[Lien](#)

 **Contrats de plan Etat-région (CPER)** pour la mise en œuvre de projets structurants

 **Dotations de l'Etat** (DSIL, DETR, ..) octroyés par les Yopréfectures pour des projets de mobilité tous modes (vélo, véhicules de transports en commun...).

 **Appels à projets France Mobilités :**

- TenMod (projets de mobilité innovants, durables, en territoires ruraux) (AAP au S1 2022)
- Fonds mobilités actives (résorption des discontinuités cyclables) (AAP nationaux + régionaux)
- Vélo et Territoires (avec l'ADEME, études, communication et déploiement de solution)
- Transport en commun en Site Propre (TCSP) (Martinique, Guadeloupe et Guyane concernés)
- Avenir Montagnes Mobilités - déploiement de solutions en montagne (Martinique et Guadeloupe concernés (prochain AAP en 2022)



-  Accompagnement de **la banque des territoires** ([lien 1](#)) : financement d'expertise, prêts/investissements dans bus propres, bornes électriques, ouvrages résilients, mob partagées... ([lien 2](#))
-  **Programmes certificats d'économie d'énergie** : Covoiturage (AcoTE, LICOV), logistique durable (Interlud, ColisActiv), bornes de recharge (ADVENIR), sensibilisation des écoles (MOBY) ou des employeurs (Génération Vélo) ... Eligibilité outre-mer à vérifier; Liste et vidéos sous [France Mobilités](#)
-   **Aides ADEME** ([lien](#))
 -  pour les collectivités/opérateurs de bus : « **bonus écologique** » de 30k€ à l'achat de bus électrique ou hydrogène. [Démarches](#)
 -  **Bonus VAE** de 200€ et vélo cargo de 1000€, en complément d'une prime collectivité. Loi Climat : Prime à la conversion élargie aux VAE de 1500€